



RÈGLEMENT DU CHALLENGE A L'ARME D'ÉPAULE DE LA SOCIÉTÉ DE TIR LAVALLOISE

I – Généralités :

Le challenge amical à l'arme d'épaule à 50 mètres a pour but de permettre à tous les licenciés de la Société de Tir Lavalloise, possédant une carabine ou un fusil de calibre 22 LR ou de gros calibre admis sur le pas de tir, de se rencontrer en participant à une épreuve inspirée de la réglementation du Tir aux Armes Réglementaires (TAR).

II – Règles communes :

- Les armes sont à répétition manuelle (mono coup ou à chargeur/magasin) ou semi-automatiques.
- Les organes de visée sont mécaniques (hausse ou œillette et guidon).
- Les lunettes de tir, points rouges, dioptries, pointeurs laser, ... sont interdits.
- L'usage d'une lunette d'observation est autorisé.
- L'usage d'un sabot de crosse et d'un gant de tir est autorisé.
- L'usage d'une bretelle de tir est autorisée, maintenue attachée en deux points de l'arme pendant le tir.
- Le port d'un appareil de protection de l'ouïe et de lunettes de protection des yeux est obligatoire.
- Les armes sont approvisionnées à cinq cartouches au maximum.
- Les tirs, essai et challenge, sont effectués en 20 minutes maximum.
- Le coaching est interdit.
- Les règles de sécurité habituelles du stand de tir 50 mètres sont appliquées.
- Deux juges-arbitres, un pour le pas de tir 22 LR et un pour le pas de tir gros calibre, assurent le bon déroulement des épreuves.
- Une cellule comptage des points assure l'enregistrement des résultats.
- Le comptage de la valeur des points est identique à celui appliqué en ISSF.
- En cas d'égalités, le classement est déterminé par le score le plus élevé de la série « debout » pour le 22 LR et par le nombre de « mouches, puis de 10, 9, 8, ... pour le gros calibre.
- Le juge-arbitre du pas de tir donne les commandements : « CHARGEZ » « TIREZ » « STOP » « DÉCHARGEZ ».

III – Épreuve carabine 22 LR :

31 - Armes :

Carabines de calibre 22 LR à répétition manuelle ou semi-automatiques, mono coup ou à chargeur/magasin.

32 – Déroulement :

Vingt-cinq cartouches au total, position « couché » et « debout » sur deux cibles C50.

- 5 coups d'essai en position « couché » sur une première cible.
- 10 coups en position « couché » sur la première cible pastillée.
- 10 coups en position « debout » sur la deuxième cible.

33 – Classement :

Un seul classement sur 200 points.

IV – Épreuve carabine/fusil gros calibre :

41 - Armes :

Carabines ou fusils à répétition manuelle ou semi-automatiques, mono coup ou à chargeur/magasin d'un calibre admis sur le pas de tir 50 mètres (cf. annexe jointe).

32 – Déroulement :

Vingt cartouches au total, position « assise » avec appui des coudes sur une table de tir sur deux cibles C50.

- 5 coups d'essai sur une première cible.
- 15 coups sur la deuxième cible.

33 – Classement :

Un seul classement sur 150 points.

V – Récompenses :

A l'issue du challenge, des médailles, or – argent – bronze, récompenseront les trois premiers de chaque classement.

Stand municipal de Beusoleil – Pas de tir 50 mètres



Calibres des munitions autorisées pour les armes d'épaule (hors 22LR) sur les postes de tir : 16, 17, 18, 19 et 20 (Rappel : les munitions perforantes, incendiaires, traçantes sont interdites). Positions « couché » ou « assis » en utilisant les tables de tir.

1) **Les 17 HMR sont interdites** (incompatibles avec les pièges à balles installés).

2) **Les .222 & .223 :**

5,45 x 39 (5,45 Soviet) ; .222 Remington ; .222 Remington Magnum ;

.223 Remington (5,56 Otan, 5,56 x 45). NB : ces calibres sont réservés aux seules armes semi-automatiques.

3) **Les 6mm : .243 W**

NB : le .243 W n'est admis que sur les fusils semi-automatiques SIG-Manurhin (CSA), Valmet M-76, FAL et M-14/M-1A. Il est interdit pour toute arme à répétition manuelle.

4) **Les 6,5 mm :**

6,5 Carcano (6,5 x 52) ; 6,5 Arizaka (6,5 x 51 SR) ; 6,5 Männlicher (6,5 x 54 R) ; 6,5 Mauser (6,5 x 55) ; 6,5 x 57 ; 6,5 x 57 R ; 6,5 Verguero (6,5 x 58) ; 6,5/08 (.260 Remington).

5) **Les 7 mm :**

7 mm Mauser (7 x 57) ; 7 x 64 ; 7/08 ; 270 W ; 284 W ; 7 x 57 R ; 7,35 Carcano (7,35 x 51).

6) **Les .30 & 7,5 mm :**

7,5 MAS (7,5 x 54) ; 7,5 Suisse (7,5 x 55, 7,5 GP 11) ; 7,62 OTAN (308 W, 7,62 x 51) ;

7,62 Mossine (7,62 x 54 R) avec balles à noyau en plomb ; 7,65 Mauser (7,65 x 53) ;

7,62 Kalashnikov (7,62 x 39) avec balles à noyau en plomb ; 30/40 Krag ; 30/06 Springfield (7,62 x 63) ;

30/06 Court-Cartry ; 30 US Carbine ; 30 M1 Short ; 30/284 W ; 30/30 W ; 30/284 Nolasco ; 300 Savage ; 307 W.

NB: Le calibre 7,62 Kalachnikov n'est admis que sur les seules armes semi-automatiques.

7) **Les .303 :**

303 British ; 303 Sporting ; 7.7mm Arizaka (7.7 x 58 R).

8) **Les 8 mm :**

8 mm Mauser (7,92 x 57, 8x57JS) ; 8 x 57 J RS ; 7,92 kurz (7,92 x 33) ; 8 mm Kropatchek (8 x 60 R) ;

8mm Männlicher (8 x 50 R) ; 8 mm Lebel (8 x 50 R) ; 8 x 60 S ; 8 x 64 S ; 8/348 W.

9) **Les carabines tirant des munitions d'arme de poing :**

32-20 ; 9 mm Parabellum (9 x 19) ; 38 Special ; 357 Magnum ; 44-40 ; 44 Special ; 44 Magnum ; 45 Long Colt.

LES CARTOUCHES DE SURPLUS MILITAIRE DONT LA BALLE POSSÈDE UN NOYAU EN ACIER DOUX SONT INTERDITES (Exemples : cartouches de surplus soviétiques ou chinoises). Elles sont incompatibles avec les pièges à balles installés. LE TIREUR EST RESPONSABLE DE LA CONFORMITE DE SES MUNITIONS.

Jours et horaires d'accès du pas de tir 50 mètres aux armes d'épaules de gros calibres :

Lundi : de 13H 30 à 15H 00 et de 17H00 à 18H00.

Samedi : de 13H 30 à 14H 30 et de 17H00 à 18H00.

Dimanche : de 09H30 à 10H30.